

L'UCL suspend le cours de Mercier

UNIVERSITÉ Procédure disciplinaire entamée

L'Université catholique de Louvain a pris la décision de suspendre les enseignements de son chargé de cours invité, Stéphane Mercier. En outre, elle a décidé d'entamer une procédure disciplinaire à son encontre.

Pour mémoire, une vive polémique est née suite aux propos tenus par Stéphane Mercier. Dans un texte d'une quinzaine de pages intitulé « La philosophie pour la vie. Contre un prétendu droit de choisir l'avortement », l'enseignant s'était lancé dans un plaidoyer « pro-life ». Il y indiquait notamment ceci : « *L'IVG, c'est un euphémisme qui dissimule un mensonge : la vérité, c'est que l'avortement est le meurtre d'une personne innocente.* »

L'université se dit « *interpellée au sujet d'une note utilisée dans le cadre d'un cours et rédigée par l'un de ses chargés de cours invités, Stéphane Mercier, sur le thème de l'avortement* ». Les autorités de l'UCL ont entendu l'enseignant concerné et ont décidé d'entamer une procédure disciplinaire à son encontre. L'instruction est toujours en cours. Il risque une sanction qui peut aller du rappel à l'ordre au licenciement pur et simple. En attendant, l'UCL a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre les deux cours dont Stéphane Mercier avait la charge.

L'UCL rappelle que « *dans l'esprit de la loi dépénalisant l'avortement votée en 1990, elle respecte l'autonomie des femmes à poser ce choix, dans les circonstances précisées par le législateur* ». ■

ERIC BURGRAFF